



DÉCISION

du **26 MAR 2025**

approuvant la délibération du Conseil municipal de la commune de Genève du 05 février 2025

Vu l'article 90 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;
vu l'article 1, alinéa 3 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes
du 26 avril 2017,


LE DÉPARTEMENT DES INSTITUTIONS ET DU NUMÉRIQUE

DÉCIDE

La délibération du Conseil municipal de la commune de Genève du 05 février 2025, portant
sur:

un crédit de 7 701 900 francs destiné aux travaux complémentaires imprévus pour les mises
aux normes des infrastructures du bâtiment des expositions du Muséum d'histoire naturelle
aux étages 0, 1 et 2 (sécurité des personnes usagères et des collections exposées)

est approuvée.


Carole-Anne Kast

Annexe : délibération signée

Communiquée à :
la commune de Genève
SAFCO



Crédit de 7 701 900 francs destiné aux travaux complémentaires imprévus pour les mises aux normes des infrastructures du bâtiment des expositions du Muséum d'histoire naturelle aux étages 0, 1 et 2 (sécurité des usagers et des collections exposées) (PR-1648 II)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'art. 30, al. 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

à l'unanimité, soit par 71 oui

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 7 701 900 francs destiné aux travaux complémentaires imprévus pour les mises aux normes des infrastructures des étages 0, 1 et 2 (sécurité des usagers et des collections exposées) du Muséum d'histoire naturelle.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 7 701 900 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de 2030 à 2039.

Certifié conforme :

Le Secrétaire :

Pierre Scherb

La Présidente:

Livia Zbinden